

Points de repères historiques pour comprendre l'Haïti d'aujourd'hui

Guy Alexandre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/plc/643>

DOI : 10.4000/plc.643

ISSN : 2117-5209

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1998

Pagination : 295-303

ISSN : 1279-8657

Référence électronique

Guy Alexandre, « Points de repères historiques pour comprendre l'Haïti d'aujourd'hui », *Pouvoirs dans la Caraïbe* [En ligne], 10 | 1998, mis en ligne le 09 mars 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/plc/643> ; DOI : 10.4000/plc.643

FORUM

Points de repères historiques pour comprendre l'Haïti d'aujourd'hui

Le texte qui suit date de mars 1993.

Il avait été conçu pour servir d'introduction à une discussion entre des démocrates français et haïtiens, autour de la problématique des origines et fondements de la situation socio-politique haïtienne de ce moment là.

Haïti était alors – on s'en souvient – en plein régime de coup d'état. Pour les démocrates haïtiens et leurs amis, était à l'ordre du jour la lutte pour le retour à l'ordre constitutionnel en Haïti.

Les difficultés de toutes sortes qui ont suivi la restauration de cet ordre – celles qu'Haïti est encore en train de vivre en ce début d'été 1997 – confirment entre autres, la proposition ici soutenue selon laquelle « incontournable », le retour en Haïti du Président constitutionnel ne constituait pas à soi seul le retour à la démocratie.

Au fond, ce que ce texte donnait à entendre et que les démocrates et le peuple haïtien sont en train d'expérimenter durement depuis octobre 1994, c'est combien il est difficile de « changer l'Etat », même quand la transformation de l'Etat correspond à une aspiration majoritaire. En particulier, dans un contexte où divers éléments des traditions politiques propres aux pays contribuent à freiner le processus de la nécessaire institutionnalisation de la vie politique.¹

Peut-être est-il utile que je précise, au départ, que le titre annoncé est à prendre rigoureusement au pied de la lettre.

¹ Nota bene : Au moment où le texte est écrit, l'auteur est Ambassadeur de son pays en République Dominicaine. Le texte lui-même a été légèrement remanié, au point de vue forme, même si le style oral a été dans l'ensemble maintenu.

Je ne procéderai pas, en effet, à un exposé *historique* sur Haïti ; en particulier, je présenterai fort peu d'éléments chronologiques.

Mon intention est d'énoncer, sous forme de « propositions », un certain nombre de données du cheminement historique de la société haïtienne – de produits d'histoire – comme « *matériaux* » pour *comprendre les luttes politiques les plus immédiatement contemporaines, les problèmes et enjeux qui s'y jouent.*

Ma **première proposition**, je la formulerai ainsi : *en dépit du caractère indiscutablement progressiste de la conquête de l'indépendance du pays – entre autres, parce que celle-ci y consacre à jamais l'abolition de l'esclavage – l'Etat haïtien naît comme Etat anti-populaire, antidémocratique, largement antinational.*

Les formules de pouvoir générées tout au long de son histoire désignent un « pouvoir de type oligarchique, patrimonial, dictatorial et autocratique ».

Rappelons, peut-être, pour les amis français :

1 - Une alliance avait été rendue nécessaire entre les trois « groupes sociaux indigènes » de la colonie de Saint-Domingue pour l'indépendance, à raison de la politique de « terreur » des troupes napoléoniennes et du projet de restauration de l'esclavage porté par le corps expéditionnaire, à partir de 1802. Ces trois groupes sont la masse des anciens esclaves devenus paysans cultivateurs, la minorité issue des anciens esclaves constituée en nouvelle couche de propriétaires terriens, et le groupe des Anciens Libres propriétaires ;

2 - cependant, les contradictions d'intérêts spécifiques entre les trois groupes sur la question de la propriété de la terre – déjà exprimées dès 1801 avec l'affaire Moyse – se redéployeront après 1804. Elles détermineront la nature de l'Etat, serviront de fondement aux formules de pouvoir qui s'y articuleront ainsi qu'aux formes mêmes des luttes politiques qui se développeront par la suite.

Bref, en tout état de cause, à sa naissance même, l'Etat haïtien se constitue, avec – entre autres traits caractéristiques – ses « marques de fabrique » d'Etat répressif, corrompu, et arbitraire.

Et voici ma **deuxième proposition** : *l'ensemble des luttes politiques du XIX^e siècle jusqu'à l'occupation américaine (1915-1934) ont pour objet, une double compétition, une double opposition :*

1. - *entre deux ailes, deux fractions de l'oligarchie locale, qui a succédé à la plantocratie blanche :*

- les descendants de Toussaint Louverture, Dessalines, Christophe (« Noirs », en majorité, anciens esclaves devenus la « couche privilégiée des Nouveaux Libres » de la fin de la période coloniale) ;

- les héritiers de Petion, Boyer, Beauvais (en majorité « Mulâtres », Anciens, Libres de la période coloniale) ;

2. - *entre ces deux ailes de l'oligarchie réunies et l'ensemble des masses populaires, anciens esclaves ou descendants d'anciens esclaves devenus paysans cultivateurs.*

Du premier jeu de cette compétition-opposition existent de multiples illustrations, depuis la scission en deux de l'Etat haïtien après l'assassinat de Dessalines en octobre 1806 jusqu'à la querelle entre les Libéraux et les Nationaux, à la fin du XIX^e siècle.

Le second jeu exprime, toutes les luttes agraires du XIX^e siècle, de la révolte des Cultivateurs du Nord contre Toussaint fin octobre 1801 (Affaire Moyse, déjà évoquée) jusqu'aux mouvements Piquet et Caco, de la fin du siècle, en passant par les soulèvements de Goman, d'Acou. Sans compter la révolte des cultivateurs du Sud contre Dessalines en 1805.

Précision pour les amis français : ladite Affaire Moyse met en branle, dans les derniers jours d'octobre 1801, à un moment où Toussaint Louverture, précurseur de notre indépendance, est le tout puissant gouverneur général de la colonie, un soulèvement de cultivateurs, protestant entre autres contre sa politique agraire vouée à reconstituer la grande propriété, la grande plantation de l'âge d'or de la Saint-Domingue esclavagiste. Ce soulèvement est durement réprimé dans le sang. Y compris, Moyse Louverture, neveu et fils adoptif de

Toussaint, qui apparaît comme le porte-drapeau de la révolte, est fusillé.

La **troisième proposition** est ainsi formulée :

La nature de l'Etat haïtien traditionnel et les formes des luttes qui historiquement se sont déroulées pour sa conquête et sa maîtrise sont au fondement de la faible institutionnalisation de l'Etat lui-même comme système d'appareils, comme appareil de « régulation » de la vie sociale d'une part et de la faible structuration également de la société civile d'autre part.

Le fait est que, réserve faite d'un examen spécifique des facteurs d'« exacerbation » propre au phénomène duvaliériste, l'Etat haïtien, tout au long de son histoire, fonctionne principalement à la répression. Entre autres choses, c'est un Etat qui ne dispense pas – ou peu – de « services » à la population. Qui se soucie peu d'assurer la « cohésion idéologique » de l'ensemble de la société.

D'un autre côté, les diverses forces sociales, classes et fractions de classes sociales ont également une faible expression politique formelle : il n'y a pas eu en Haïti – ou guère – de partis ou formations ou groupes politiques organisés. La comparaison avec la République Dominicaine voisine serait sans doute éclairante, de ce point de vue, dans la mesure où, en son temps, la dictature trujilliste elle-même s'est donnée une expression « partidiste », à travers le Parti Dominicain.

En tout état de cause, voici la **quatrième proposition** :

Le régime politique né de notre type d'Etat est, en un sens, en situation de « crise permanente ». Une expression de ce fait étant son incapacité générale, permanente, à assurer, à organiser la succession d'un chef d'Etat à un autre sur une base institutionnelle, pacifique.

Le mode courant de succession est le « coup de force », y compris – au XIX^e siècle – à la suite d'affrontements entre troupes. Et, il faut tenir compte du fait que, à l'époque contemporaine, la quasi-

totalité des Chefs d'Etat sortant manœuvre pour une réélection... le plus souvent prohibée par les textes constitutionnels.

La **cinquième proposition** sera énoncée sur un mode paradoxale, par rapport à la précédente :

En *dépit* de ce que désigne la proposition 4 – et compte-tenu ou compte non tenu de la « parenthèse » – tentative avortée de modernisation que représente l'occupation *américaine le même système politique, le même Etat en crise permanente a pu se reproduire d'année en année, de décennie en décennie... jusqu'à 1946-1956.*

1946 – la dénommée « révolution de 1946 » – est une première secousse, en partie dévoyée par l'utilisation de la part d'une fraction des classes est une nouvelle secousse, plus forte, mais qui sera « absorbée-résorbée » pour un temps par l'accès au pouvoir du courant Duvalier.

Dans les deux cas, il s'agit de la contestation par de larges fractions de la population d'un trait fondamental de notre type d'Etat et du régime politique haïtien, qui n'a pas été mentionné au départ : l'« exclusion » de la majorité de la population, de l'ensemble des catégories sociales et couches du peuple haïtien, de toute forme de participation politique, notamment des couches paysannes, utilisées essentiellement comme « clientèle » à l'occasion des mascarades électorales périodiques.

En ce sens, autant 1946 que 1956 représentent des tentatives d'émergence politique, spécifique des couches populaires urbaines.

Voici, à présent, ma **sixième proposition**, qui nous situera dans l'« actualité » la plus proche :

Etant entendu que la période des Duvalier – pour des raisons diverses – porte à l'extrême les traits fondamentaux, les « marques de fabrique » de l'Etat et du régime politique haïtiens, *les années 1980, la*

fin des années 1980 ouvrent une crise indépassable, « définitive », de l'Etat haïtien.

Pour aller vite, disons que, dans la décennie 1980, prolongeant diverses formes de lutte qui se sont succédé toutes les 40 à 50 années antérieures, *un ample mouvement social revendicatif* apparaît et se développe – sous des formes diverses, mais en prenant principalement pour expression le mode associatif, et en se déployant par « saccades » successives et continues.

Composent ce mouvement social revendicatif – et les éléments sont cités dans le désordre et sans aucun principe de hiérarchisation :

– les *ouvriers* qui, à travers leurs syndicats et comités réclament augmentation de salaires et amélioration des conditions de travail ;

– les *paysans* qui, à travers divers « Mouvements » (M.P.P., *Tet tole*) revendiquent à la fois réforme agraire et – peut-être surtout – refonte du système de commercialisation des produits de la terre ;

– les *professionnels*, en général, qui demandent qu'enfin rationalité et compétence soient les critères de l'organisation du travail, notamment dans la fonction publique ;

– une *fraction des hommes d'affaires, des entrepreneurs* qui réclament, par exemple, moralisation et honnêteté dans le système de collecte des impôts et taxes et de leur utilisation.

Il convient de ne pas oublier :

– les *étudiants* et les *enseignants*, aspirant à une réforme du système éducatif formel ;

– les *groupes de femmes* qui réclament un statut d'égalité avec les hommes et plus précisément l'accès au statut d'êtres majeurs ;

– les *gens d'Eglise et autres concernés* exigeant le respect des droits de la personne.

Dans tous les cas, on aura noté qu'à *travers des effets* de l'organisation et de la « gestion » de la société, des institutions et de l'économie, c'est *l'Etat traditionnel même qui se trouve en cause*.

Et d'ailleurs, de fait, plus on avance dans le temps vers 1990, plus le mot d'ordre, maître mot du vocabulaire politique de ces années-là – fok sa change (il faut que ça change) – désignera explicitement l'Etat de manière directe. L'illustration la plus claire de ce fait étant, par exemple, cette prise de position du collectif de concertation intersyndicale constitué autour de la Confédération Nationale des Enseignants d'Haïti et de six centrales ouvrières, titrant à quelques semaines du départ du Général Avril : « Pour sortir de la crise, une nécessité : changer l'Etat ».

La **septième** est la suivante :

Autour de la période 84 - 86 - 90, le déploiement du mouvement social revendicatif évoqué institue, quelque part, une véritable délimitation entre :

– *le mouvement social* proprement dit, porteur polyvalent des aspirations de la majorité de la population, des diverses catégories et couches du peuple, au changement ; et notamment au changement de l'Etat, au moins dans son fonctionnement et dans son rapport à la société civile ;

– et les *partis politiques*, peu connectés aux aspirations réelles de la population.

Cela est dit en dehors de tout esprit « polémique » à l'égard desdits partis, du moins de ceux qui se réclament de la démocratie. 1986-1990, Haïti sort à peine d'une longue dictature. Et la plupart des « partis » naissent ou se reconstituent à partir de cadres revenus d'exil, naturellement peu liés au mouvement social réel des dernières années.

Et voici la **huitième proposition** : qui – comme les deux dernières – suscitera sans doute le plus de discussion :

L'opération Lavalas, la candidature du Révérend Père Jean Bertrand Aristide, entre la mi-octobre et la mi-décembre 1990, constitue sans conteste la formule de la représentation politique des

aspirations populaires enfin trouvée. Du moins sur le terrain propre des élections.

Elle est inévitablement victorieuse, à raison de l'ampleur de l'appui que lui porte le peuple à travers son vote, *mais elle est stratégiquement faible de sa non-organisation en véritable instrument de combat politique.* Ce dont le Président Aristide lui-même à l'intuition, puisque c'est lui qui, le 4 février 1991, déclarera la « fin de l'étape de l'opération « Lavalas » et l'ouverture de la phase « organisation Lavalas ».

Je formulerai, ensemble, pour terminer, la **neuvième** et **dixième proposition**, portant un constat et une « directive ».

1. - *La chute de notre gouvernement constitutionnel est le produit à la fois de la sanglante résistance antidémocratique au changement et des faiblesses internes dudit gouvernement et des courants et secteurs politiques qui le soutenaient, dues à l'inorganisation autant qu'à la division de ces derniers.*

2. - *La tâche historique, la responsabilité aujourd'hui, des partisans de l'ordre constitutionnel démocratique pour assurer le retour à la démocratie et la restitution dans ses fonctions du Président légitime et également pour garantir la viabilité et la consolidation de ce retour à l'ordre, – notre responsabilité – est d'entreprendre résolument d'organiser la société civile et de structurer la société politique...*

En clair, cela veut dire que doivent, d'un côté, recommencer à essaimer – gaye – syndicats démocratiques, associations socio-professionnelles, comités de quartier, mouvements de femmes, groupes de jeunes, associations de paysans, de consommateurs, etc.... Toutes choses qui, à l'expérience, constituent le terrain – *le socle* – pour l'édification d'un Etat démocratique.

Mais cela veut dire aussi que, *le moment est venu*, pour un certain nombre de partisans de la démocratie, de prendre à cœur d'édifier de véritables *formations politiques*. Celles-ci sont appelées – pour les années et décennies qui viennent – à constituer les instruments à la fois pour accompagner-encadrer les combats politiques du peuple,

« unifier » les revendications de ses diverses composantes, pour approfondir et stabiliser les conquêtes démocratiques, et fournir des cadres politiques travaillant, de l'intérieur et de l'extérieur de l'appareil, à la gestion-transformation de l'Etat.

Le retour en Haïti de notre Président est un pas incontournable vers la reconquête de la constitutionnalité. Mais à soi seul, il ne constitue pas le retour à la démocratie.

De ce point de vue – l'expérience même nous l'a montré, par défaut – une fois l'élection acquise, Démocratie = Société Civile Structurée + Société Politique Organisée.

De ce point de vue là aussi, si « Démocratie ou la mort » était un mot d'ordre juste dans les années 1986-1990, la directive de la période est bien aujourd'hui Organisation ou la Mort.

Paris, le 6 mars 1993

Guy ALEXANDRE